



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claire Girandier, Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

Vendredi 8 novembre 2013

N° 523



Associations

Les cotisations peuvent être assimilées à des dons, mais à condition qu'il n'y ait pas de contrepartie

L'administration fiscale assimile-t-elle les cotisations à un don ? Les associations peuvent-elles remettre à leurs adhérents un reçu leur permettant de les faire bénéficier, pour le montant de leur cotisation, de la réduction d'impôt applicable à un don (66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable) ? Telles sont les questions auxquelles Armelle Verjat, docteure en droit, tente de répondre dans *Jurisassociations* du 1^{er} octobre 2013.

Le Code général des impôts fait mention

« des dons et versements », sans explicitement mentionner les cotisations, mais sans les exclure non plus. Pour l'administration fiscale, ce qui est important, c'est l'absence de « contrepartie directe ou indirecte » au profit de la personne qui a effectué le versement.

Cependant, qu'est-ce qui peut constituer une « contrepartie », laquelle interdirait le bénéfice de la réduction d'impôt ? Ou bien, plutôt, quelles contreparties, malgré tout, ne remettraient pas en cause ce bénéfice de la réduction d'impôt ? Pour répondre à cette seconde question, l'administration fiscale distingue, d'une part les contreparties à caractère institutionnel ou symbolique, d'autre part les contreparties matérielles.

Les contreparties institutionnelles ou symboliques : on pourrait considérer, par exemple, que le versement d'une cotisation offre un droit de vote à l'assemblée générale. On pourrait s'inquiéter, par ailleurs, du versement d'une cotisation conférant au membre de l'association un titre honorifique ou un statut spécifique. « *L'ensemble de ces contreparties, souligne Armelle Verjat, n'est pas de nature à remettre en cause l'intention libérale ayant motivé le versement de la cotisation. La réduction d'impôt est en conséquence applicable, peu importe que le montant de la cotisation soit évalué par les instances dirigeantes et non laissé à l'appréciation du cotisant.* »

Les contreparties matérielles : attention aux différents « témoignages de gratitude » que les associations remettent parfois à des membres pour les remercier ! Il peut s'agir d'un bien ou d'une prestation de services. Pas de souci si les objets remis ont une valeur totale faible (au maximum de l'ordre de – 65 euros) et présentent une « *disproportion marquée* » entre la valeur du bien et le montant de la cotisation (de un à quatre au plus). En outre, l'envoi d'une revue, d'un bulletin d'informations ou autres documents autorise le bénéfice de la réduction d'impôt, « *sous réserve, précise Armelle Verjat, que l'édition et la diffusion de ces publications constituent une activité non lucrative pour l'organisme* ». Par contre, d'une façon générale, l'accès à des prestations de services à des tarifs préférentiels ou exclusivement réservées aux cotisants est incompatible avec l'application de la réduction d'impôt.

Au sein d'une association, la prudence – et l'éthique – incitent plutôt à ne pas délivrer de reçu pour don, correspondant au montant de la cotisation.



Actua-site : www.ceas53.org

CÉASsement vôtre !



Intercommunalité : y'a du boulot à faire !



À vos agendas

À Laval, Mayenne, Évron...

12^e édition des Semaines de la solidarité internationale

La Coordination d'associations de solidarité internationale de la Mayenne (CASI 53) regroupe dans le département une vingtaine d'associations : Alter Égaux, Artisans du Monde, Association Guy-Poitevin – Inde-Mayenne, Les 3-Mondes, le Secours Catholique, Solidarité Entraide Mexique, etc. Toutes ont en commun de s'intéresser à la solidarité internationale et de s'engager « *ici comme là-bas* ».

Ce vendredi 8 novembre, la CASI 53 lance officiellement sa douzième édition des Semaines de la solidarité internationale. Ce n'est plus une semaine, mais plusieurs, avec de nombreux événements principalement en novembre. En outre, et c'est une heureuse opportunité, ce temps fort s'intègre dans le Mois de l'économie sociale et solidaire.

« *S'engager et s'intéresser à la solidarité internationale "en temps normal", ce n'est déjà pas simple, souligne la CASI 53, mais en 2013, en temps de crise, c'est encore plus compliqué* ». La coordination invite pourtant, et plus que jamais, à venir « *découvrir, rencontrer et échanger* », peut-être se laisser surprendre, même quand on a le sentiment d'être déjà bien informés, même quand on doute de pouvoir faire changer les choses...

Le programme permet de découvrir des pays (Afrique du Sud, Mali, Madagascar...) ou des thématiques comme le tourisme solidaire et équitable ou encore l'éducation comme clef du développement.

• « **Madagascar à Laval** »... Les samedi 9 et dimanche 10 novembre, à la salle polyvalente de Laval, avec l'association Ambohimad qui fête ses vingt ans de solidarité. Le samedi, de 14 h à 19 h, et le dimanche, de 10 h à 16 h 30, reconstitution d'un marché malgache typique ; expositions de dessins et photos ; projection de films et nombreuses animations pour « *découvrir la richesse de la culture malgache* » (entrée : 1 euro ; gratuit pour les moins de 12 ans). Conférence le samedi, à 14 h 30, à l'auditorium, sur l'histoire et la géographie de Madagascar ; à 16 h 30, sur la faune et la flore ; le dimanche, à 15 h, sur les lémuriers (entrée : 1 euro). Concert le samedi, à 20 h 30, avec le groupe K'Bossy (musique et chants traditionnels) et Toto Mwandjani ; le dimanche, à 17 h, avec le chanteur Eric Manana (12 euros sur place).

• **Le Mali, la France et nous...** Le mardi 12 novembre, à 20 h 30, à l'amphithéâtre du Grand-Nord, à Mayenne, rencontre-débat avec Hubert Ledoux, journaliste, spécialiste du Mali (organisation de Solidarité Mayenne Tiers-Monde). L'intervenant abordera la situation « d'avant », puis l'intervention militaire française, les élections, les défis

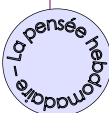
qui restent à gérer et ce que peuvent représenter les efforts de coopération décentralisée (entrée libre, mais participation aux frais).

• **Voyager autrement ?** Le mardi 19 novembre, à 17 h, au Théâtre municipal de Mayenne, conférence-débat avec Julien Buot, coordinateur national d'Ates, plate-forme française des associations de tourisme solidaire. L'intervenant expliquera qu'on peut voyager autrement et exposera les nuances entre tourisme solidaire et tourisme équitable. Organisation de l'Université du temps libre en Haute-Mayenne – pour les non-adhérents, réservation au 06 86 37 45 07).

• « **Plaidoyer ! Vous avez dit plaidoyer ?** » Le mardi 19 novembre, à 20 h 30, à l'Espace régional à Laval, théâtre-forum avec la compagnie nantaise La Fabrique des gestes. Proposée par quatre associations, cette animation permettra « *d'imaginer collectivement des solutions alternatives aux problèmes de ce monde* » (gratuit – participation aux frais).

Programme complet des Semaines de la solidarité internationale sur le site Internet de la CASI 53 : www.casi53.fr/

Contacts : casi.mayenne@gmail.com ou, par téléphone, au 02 43 53 28 44 ou 06 86 37 45 07.



« Pour contrecarrer le FN, la première nécessité est de parler de son programme car, comme autrefois Arlette Laguiller, Madame Le Pen pérorait de "y'a qu'à" en "faut qu'on" en dépit de toute prise en compte du réel. Elle a très bien compris que la politique ne pouvait se contenter de gestion du réel, mais qu'elle devait aussi "vendre du rêve". Et il faut bien reconnaître que si certaines des idées du FN font recette, ce n'est pas seulement qu'elles sont démagogiques, c'est qu'elles prétendent – à tort – proposer un projet "positif" qui permettrait à la France de redevenir "forte" et non pas juste de sauver les meubles, comme le proposent les partis républicains ».

Daniel Cohn-Bendit et Félix Marquardt, « Un Front... européen, pas national » (point de vue), *Ouest-France* des 14-15 septembre 2013.